

Conseil Citoyen de Corbeil-Essonnes

75, avenue Carnot Corbeil-Essonnes

APPEL A CANDIDATURE CONSEIL CITOYEN

QUARTIER (cocher) : Tarterêts ☼ Montconseil-Ermitage..☼

La Nacelle ☼ Rive Droite Centre ancien ☼

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : (âge minimum 16 ans).....

ADRESSE :

.....

TELEPHONE(S) :/.....

ADRESSE E-MAIL :@.....

JE SOUHAITE FAIRE PARTIE DU COLLEGE « **HABITANTS** »

JE SOUHAITE FAIRE PARTIE DU COLLEGE « **ASSOCIATIONS ET ACTEURS
LOCAUX** » EN TANT QUE REPRESENTANT DE L'ORGANISME SUIVANT :

Nom:

Missions du Conseil Citoyen lues et approuvées :

Date et Signature (du président pour les associations)

Retourner avant le 25 janvier 2019 soit :

Par courriel à a3ceconseilcitoyencorbeilessonnes@orange.fr

**Dans la boîte aux lettres du conseil Citoyen 75, av Carnot ou à la maison
des associations**

ou à remettre à un membre du Conseil Citoyen que vous connaissez

Ce formulaire est téléchargeable sur

www.corbeil-essonnes.com ou www.a3ce.org

Toutes les informations demandées sont obligatoires

Des questions ? : a3ceconseilcitoyencorbeilessonnes@orange.fr

Visiter le site internet du Conseil Citoyen de Corbeil-Essonnes: www.a3ce.org

Ne pas jeter sur la voie publique

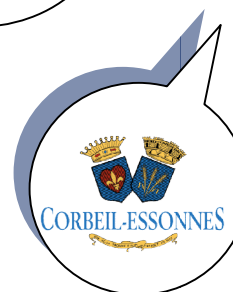
Appel à candidature
pour renouveler le
Conseil Citoyen de
Corbeil-Essonnes

Pourquoi le
Conseil
Citoyen ?

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart



PREFECTURE
DE L'ESSONNE



cget Commissariat général
à l'égalité des territoires

**Pourquoi les
Conseils
Citoyens ?**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les Conseils Citoyens.

La mise en place de « Conseils Citoyens » dans l'ensemble des quartiers classés politique de la ville (QPV) permet d'encourager les initiatives citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes. Les acteurs de ces conseils citoyens seront dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

**Quels sont
les principes
des Conseils
Citoyens ?**

Les principes sont ceux de la loi : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

Favoriser l'expression libre des habitants aux côtés des acteurs institutionnels afin de produire une vision commune pour le territoire.

Créer un espace de co-construction en participant aux instances de pilotage du contrat de ville.

Encourager et appuyer les initiatives citoyennes pour développer des projets s'inscrivant dans le cadre des orientations fixées par le contrat de ville.

**Quelles sont
les missions
des Conseils
Citoyens ?**

Le conseil citoyen comprend deux collèges : collège « habitants » et collège « associations et acteurs locaux » :

Collège habitants :

Il constitue 50% des sièges dans le respect de la parité et de la diversité des populations que compose le quartier. Les habitants doivent résider dans le quartier QPV.

Collège associations et acteurs locaux :

Il constitue 50% des sièges et se compose d'associations, de commerçants & de professionnels, exerçant dans le quartier.

La méthode du tirage au sort a été prévue par la loi dans le respect de la parité "femmes/hommes".

Un lieu de réunion : Relais Citoyen 21bis avenue Léon Blum.

Des moyens financiers pour le bon fonctionnement des Conseils Citoyens.

Un accompagnement par les agents de l'Etat et de la collectivité.

Le Conseil Citoyen peut faire appel à des experts extérieurs.

Les membres du Conseil Citoyen peuvent selon les besoins bénéficier d'actions gratuites de formation.

**Quelle est la
composition
des Conseils
Citoyens ?**

**Comment sont
désignés les
membres des
Conseils
Citoyens ?**

**Quels sont
les moyens
mis à
disposition ?**